



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



TRIBUNAL DE COMMERCE

as hov. Wir

DU BRABANT WALLON Greffe

N° d'entreprise : 0505 819 366

Dénomination

(en entier): DP Food

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue des Commandants Borlée 19C - 1370 Jodoigne

Objet de l'acte: RAPPORT -- ETAT -- MODIFICATION DE LA DENOMINATION -- EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Il résulte d'un acte reçu par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN, notaire à Jodoigne, en date du 6: novembre 2017, en cours d'enregistrement que l'assemblée générale de la société privée à responsabilité limitée DP Food a pris les résolutions suivantes:

1.L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en « DP PROJECT »,

2. RAPPORT

L'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport de la gérance établi conformément par l'article 287 du Code des sociétés, justifiant la modification de l'objet social proposée. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la Société ne remontant pas à plus de trois mois, soit un état actif et passif arrêté au 30 septembre 2017.

L'assemblée reconnait avoir reçu une copie de ce rapport et de la situation active et passive de la Société arrêtée au 30 septembre 2017.

Le rapport établi par la gérance et l'état actif et passif arrêté au 30 septembre 2017 sont remis au notaire et seront déposés au greffe du Tribunal de commerce compétent avec une expédition du présent procès-verbal.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Etant donné les nouvelles activités qui seront exercées par la Société, l'assemblée décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- « l'achat, la vente, l'e-commerce et le négoce de prêt à porter, vêtements, sous-vêtement, chaussures, pantoufles, bottes et souliers, de tous articles en cuir et de maroquínerie, pour dames, hommes et enfants, ainsi que de parapluies, de parfums et de tous objets et bijoux de fantaisie, ainsi que de tous accessoires et produits d'entretien des mêmes biens. La fabrication et la transformation de ces marchandises ou de tous éléments entrant dans la fabrication de ces marchandises ».
  - 3. Compte tenu des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide :
  - de modifier l'article un des statuts en remplaçant les mots « DP Food » par les mots « DP PROJECT »
  - d'ajouter le texte suivant à l'article 3, alinéa 1 des statuts de la Société :
- « l'achat, la vente, l'e-commerce et le négoce de prêt à porter, vêtements, sous-vêtement, chaussures, pantoufles, bottes et souliers, de tous articles en cuir et de maroquinerie, pour dames, hommes et enfants, ainsi que de parapluies, de parfums et de tous objets et bijoux de fantaisie, ainsi que de tous accessoires et produits d'entretien des mêmes biens. La fabrication et la transformation de ces marchandises ou de tous éléments entrant dans la fabrication de ces marchandises ».
  - 4. L'assemblée :
- donne procuration au notaire soussigné pour la coordination des statuts, les signer et les déposer au greffe du Tribunal du Commerce compétent, conformément aux dispositions légales en la matière;
- confère à la gérance de la Société, avec pouvoir de substitution, les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des résolutions sur les points qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALITIQUE CONFORME

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des droits d'enregistrement.

**Procurations** 

Monsieur Pierre MALEVE et Madame Deborah DEPAUW sont ici représentés par Madame DELLOYE Olivia Vincianne Marie, domiciliée à 1380 Lasne, Avenue du Bois de Chapelle, 59, élisant domicile en l'étude du Notaire soussigné, en vertu de procurations sous seing privé datées du 27 octobre 2017.

Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN,

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

ι
Råservé au Moniteur belge
[ 
f   
belge
iteur ]
Mon
ces du
Annex
017 - 7
/11/20
d - 22/1
Staatsblad
h Staa
elgisch
het B
n bij
ijlage
Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2017 - Annexes du Moniteur belge

Notaire

Pièces déposées : expédition du procès-verbal avec procurations- rapport des gérants et état actif et passif au 30 septembre 2017- statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du <u>Volet B</u>: <u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).